

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à 18 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Marilyne MORIN,
- Laetitia GAUGUIN,
- Jean-François COURTY,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON.

ABSENTS EXCUSES :

- Samuel CHARA, donne pouvoir à Marilyne MORIN,
- Julie CODRON, donne pouvoir à Jean-François COURTY,
- Coralie CONCHAUDRON, donne pouvoir à Jean-Philippe CONCHAUDRON.

ABSENT NON EXCUSE :

- Gérard PERROT.

Date de la convocation : 24 mars 2025

Le nombre de conseillers présents étant de 5, ajouté de 3 pouvoirs, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 24 Février 2025,

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
2. Vote du Compte Financier unique 2024,
3. Vote de l'affectation des résultats 2024,
4. Vote des taux d'imposition 2025,
5. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement,
6. Vote du Budget Primitif 2025
7. Dépenses à imputer au compte 6232 - Fêtes et cérémonie,
8. Dépenses à imputer au compte 6234 – Réception,
9. Dépenses à imputer au compte 65748 - Subvention de fonctionnement aux associations, subventions de fonctionnement aux associations.

Informations diverses

Approbation du procès-verbal du 24 Février 2025 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 24 février 2025. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 février 2025.**

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
61	28/02/2025	Etude structure Salle des fêtes	ANDO INGENIERIE	4 500 €
Total des décisions émises				4 500 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 4 500 €.**

2. Vote du compte financier unique 2024 :

Madame Marilynne Morin 1^{ère} adjointe présente le compte financier unique (CFU) de 2024. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. La Commission Finances a examiné le 03 mars dernier le compte financier unique. Il est présenté aux membres du conseil par chapitre. Chaque conseiller municipal a reçu communication du détail par article des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement à l'occasion de l'envoi de la convocation.

Il est proposé aux conseillers d'approuver le compte financier unique 2024 résumé par section comme suit :

Items	Résultats antérieurs à la clôture de l'exercice au 31/12/2023 : Soit au 01/01/2024	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023
Investissement	-27 278,49		-9 319,97	-36 598,46
Fonctionnement	180 715,08	-132 725,17	75 554,96	123 544,87
Total	153 436,59	-132 725,17	66 234,99	86 946,41

- **Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés, Mme le Maire n'ayant pas participé au vote.**

3. Vote de l'affectation des résultats 2024 :

Madame le Maire propose l'affectation des résultats cumulés à reporter sur l'exercice 2025, à savoir :

	Items	Montant
RESULTAT CUMULE au 31/12/2024	Excédent de fonctionnement	123 544,87
	Déficit d'investissement	-36 598,46
	TOTAL CUMULE	86 946,41

Items	Libellé	somme
Investissement	D 001 Excédent de financement commune	-36 598,46
Fonctionnement	Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (réserve affectée à l'investissement)	36 598,46
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté	86 946,41
	Total affecté	86 946,41

- ❖ Soit une affectation du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 de 123 544.87 € :
 - Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (réserves affectées à l'investissement) pour la somme 36 598.46 €,
 - Report en fonctionnement R 002 pour la somme de 86 946.41 €.
- **L'affectation des résultats de l'année 2024 est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés**

4. Vote des taux d'imposition 2025 :

Mme le Maire énonce les taux d'imposition des taxes directes locales à savoir :

- Taxe foncière bâti 35.35 %,
- Taxe foncière sur le non bâti 75.69 %,
- Taxe d'habitation 20.45 %.

Les taux demeurent inchangés comparés à 2024, aucune hausse votée.

- **Les taux d'imposition 2025 sont validés à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.**

5. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement :

La nomenclature M57, permet la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sous réserve qu'une délibération soit prise.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés l'autorisation à Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de**

7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

6. **Vote du budget primitif 2025 – Etat des dépenses et recettes en investissement et fonctionnement :**

La commission des finances s'est réunie le 3 mars 2025 dernier et a examiné le budget qui est présenté au conseil ce jour.

a. **Section de fonctionnement :**

Madame le Maire détaille les différentes **recettes prévisionnelles de l'année 2025** d'un montant de 366 446.41 € **sur la section de fonctionnement** par chapitre soit :

Recettes prévisionnelles sur la section de fonctionnement	Budget Prévisionnel 2025
Chapitre 70 - Produits de gestion courante	5 500,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	178 800,00
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	81 400,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	13 800,00
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00
Chapitre 76 - Produits financiers	0,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	86 946,41
Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement 2023	366 446,41

Madame le Maire énonce les différentes **dépenses prévisionnelles de l'année 2025** d'un montant de 366 446.41 € **sur la section de fonctionnement** par chapitre soit :

Dépenses prévisionnelles sur la section de fonctionnement	Budget Prévisionnel 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	150 810,00
Chapitre 012 - Charges du Personnel	39 525,45
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	72 000,00
Chapitre 66 - Charges financières	600,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00
Chapitre 014 - Atténuation des produits	30 152,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	70 000,00
Chapitre 042 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	3 358,96
Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025	366 446,41

- **Le budget primitif 2025 de la section de fonctionnement d'un montant de 366 446.41 € est validé à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés.**

b. Section d'investissement :

Madame le Maire détaille les différentes **recettes prévisionnelles de l'année 2025 d'un montant de 177 022.06 € sur la section d'investissement** par chapitre :

Recettes prévisionnelles section d'investissements	Budget prévisionnel 2025
13 - Subventions d'investissement	58 746,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
10 - Dotations, fonds divers, réserves	37 143,50
021 - Virement de la section de fonctionnement	70 000,00
Total des recettes d'investissements prévisionnelles	165 889,50
001 - Solde d'exécution d'investissement	0,00
040 - Ordre de transfert en sections	3 358,96
041 - Opérations patrimoniales	7 773,60
Total des recettes prévisionnelles d'investissements 2025	177 022,06

Madame le Maire énonce les différentes **dépenses prévisionnelles de l'année 2025 d'un montant de 177 022.06 € sur la section d'investissements** par article :

Dépenses prévisionnelles section d'investissements	Budget prévisionnel 2025
20 - Immobilisations incorporelles	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	102 150,00
Total dépenses d'équipement	102 150,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	30 500,00
001 - Résultat cumulé d'investissement reporté	36 598,46
Total des dépenses financières	67 098,46
Total des dépenses d'investissements prévisionnelles	169 248,46
041 - Opérations patrimoniales	7 773,60
Total des dépenses d'investissement prévisionnelles 2025	177 022,06

- **Le budget primitif 2025 de la section d'investissement d'un montant de 177 022.06 € est validé à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés.**

7. Dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonie :

Mme le Maire énonce la somme budgétée de 10 000 € pour l'ensemble des dépenses relatives aux organisations fêtes et cérémonies.

- **Les dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonie d'un montant de 10 000 € sont validées à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés.**

8. Dépenses à imputer au compte 6234 — Réception :

Mme le Maire n'a pas budgété de somme pour l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité, mais pourra si nécessaire l'alimenter par le biais de la fongibilité des crédits si nécessaires

- **Les dépenses à imputer au compte 6234 - Réception futures d'un montant non connues seront alimentées si nécessaire par la fongibilité des crédits, validées à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés.**

9. Dépenses à imputer au compte 65748 — Subvention de fonctionnement aux associations :

Mme le Maire expose le montant global prévu aux titres des subventions prévisionnelles 2024 d'un montant total de 4 500 € affectées comme suit :

- **Les dépenses à imputer au compte 65748 - Subventions de fonctionnement aux associations d'un montant budgétaire global de 4 500 € sont validées à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés.**

Informations diverses :

- Devis de la société JLB des travaux de routes validé initialement pour 35 699.89 € ; modifié avec déduction de l'intervention du 20/09/2024 à 33 051.12 €,
- Devis de la société JLB pour la mise en état devant les boîtes aux lettres : 4 240.86 € TTC sera validé dans le cadre de la délégation si pas de conseil dans l'immédiat,
- Loyers de l'ancienne locataire : tout est régularisé ; la caution sera rendue,
- Elagage : sapins coté maison sur le terrain de loisirs et arbre derrière le chalet : rendez-vous le jeudi 27/03/2025,
- Photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes : le SDEY propose une assistance à maître d'ouvrage (AMO) par le cabinet PLANAIR : coût entre 5 % et 6 % du montant global du projet ; prise en charge de 10 % par le SDEY,
- Problème d'écoulement devant la maison de la famille CHALONS, intervention de pompage par Bernard GAUGUIN envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.

A Les Ormes, le 23 mars 2025

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD

La secrétaire de séance,
Marilyne MORIN